



Les Vœux 2015 de la CFDT pour tous les salariés : EN FINIR AVEC LE MEPRIS !

En décembre 2014, lors de la seconde séance de Négociation annuelle obligatoire sur les salaires 2015 :

La Direction nous disait :

- « **Aucune augmentation collective de salaire** »

0% pour la quatrième année consécutive, cette totale absence de reconnaissance de l'effort commun est insupportable.

La Direction nous oppose des arguments qui ne tiennent pas :

- Elle « *ne peut pas s'engager* »*, elle ne peut pas s'« *avancer sur des enveloppes clairement définies puisque, en termes de procédure budgétaire, une consolidation est toujours en cours au niveau du Groupe Crédit du Nord.* »*. Rappelons-nous que l'entreprise, d'année en année, bat des records de profits et de rentabilité et qu'à la **Banque Courtois, l'actionnaire puise sur les fonds propres pour se verser des dividendes supérieurs au résultat net.**

- La Direction, s'arrogeant le droit de parler au nom des salariés, affirme que « *nos collaborateurs préfèrent avoir une augmentation individuelle conséquente plutôt que des augmentations collectives de 0,3 à 1% de leur rémunération...* »*. Sur les préférences des salariés, **rappelons-nous que la Direction a toute latitude pour attribuer une augmentation collective supérieure à 1% de la RCA.**

En aucun cas une répartition différente entre des mesures collectives et les mesures individuelles ne met en péril l'emploi et la pérennité de la Banque Courtois.

Aujourd'hui, à la Banque Courtois, c'est le **coût du capital qui est trop élevé, pas celui du travail**. Les bénéfices issus des gains de productivité réalisés par les salariés ne bénéficient qu'au Crédit du Nord et à la Société Générale, à l'exception d'une prime de partage des profits ridicule : 50€ brut.

La **pression permanente** imposée dans les agences et services fonctionnels que l'on n'hésite pas à supprimer et/ou à délocaliser vers d'autres structures du Groupe, a de **lourdes conséquences sur la santé et la motivation des équipes**. Il est inadmissible que la Banque Courtois ne revalorise pas collectivement les salaires quand elle prône l'esprit d'équipe.

Nous demandons que lors des prochaines séances de négociations sur les salaires, la Direction revoit sa position et accepte :

La proposition de la CFDT :

- **Une augmentation collective de salaire de 2 %** (avec un minimum de 500 €)
- **Et une prime collective pour chaque salarié de 750 €**

Il faut d'urgence sortir de ce mépris, facteur de risques pour l'entreprise :

**Risque de démotivation générale,
Risque de rupture du dialogue social,
Risque de dégradation de l'image, ...**

Le choix est dans les mains de la Direction.

**Procès verbal de la réunion plénière de négociation du jeudi 4 décembre 2014 au matin*

Vos
représentants
CFDT

Michèle Bleuse
05 61 10 82 35

Manissa Bourmier
04 68 35 92 16

Jean-Luc Barre
05 62 93 92 14

Sophie Bellal
05 61 10 84 40

Jonathan Huez
05 57 81 40 46

Florence Navarrot
05 59 82 51 61

Marie-Noëlle
Pamart
04 68 90 15 02

Permanence
TOULOUSE
05 61 10 82 35
06 83 11 98 60